

## Procès-verbal N°26 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 15 Février 2024
À :	14h00
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mme Cendrine MENUJER Mr Jean-Pierre RIEU, Mr Patrick AURILLON, Mr LUGUEL Claude, Mr Pierre Jean JULLIEN
Excusés :	

**Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)**  
**Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.**  
**A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable.**  
**(Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).**

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

### Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 25 de la réunion du Jeudi 08 Février 2024.

### COUPE GARD LOZERE

**À l'attention des dirigeants de clubs ...**

**En application de l'article 97.1 et 2 du règlement intérieur du District, les clubs sont tenus de faire porter à leurs joueurs les seuls maillots fournis par le District (CREDIT AGRICOLE ET MONTI SPORTS).**

**Le port des équipements comportant une inscription publicitaire est ainsi règlementé :**

- **À partir des 1/8<sup>ème</sup> de finale de la Coupe Gard Lozère le district a passé contrat avec la société MONTI SPORT à BAGNOLS et le CREDIT AGRICOLE REGIONAL, les clubs sont tenus de faire porter à leurs joueurs les seuls maillots fournis par le DISTRICT GARD LOZERE qu'ils doivent impérativement conserver jusqu'à la demi-finale incluse.**
- **A défaut le club défaillant sera sanctionné (amende financière)**

Suite au tirage au sort des 1/4 de finale de la Coupe Gard Lozère effectué au siège du District Gard Lozère à Nîmes, les rencontres se joueront le **Dimanche 10 Mars 2024 à 14h30** sur le terrain du club premier nommé avec éventuellement épreuve de tirs au but.

**Voici les affiches qui composeront les 1/4 de finale de la Coupe Gard Lozère :**

- ✓ F.C. VATAN (D3) / U.S.S AIGUES MORTES (R1)
- ✓ FC MOUSSAC (D2) / O.C REDESSAN (D2)
- ✓ S.S.B. LA GD COMBE (D1) / A.C. PISSEVIN VALDEG (D1)
- ✓ O. FOURQUÉSIEEN (D2) / J.S NIMES CHEMIN BAS AV (R2)



## COUPE ANDRE GRANIER

### À l'attention des dirigeants de clubs ...

En application de l'article 97.1 et 2 du règlement intérieur du District, les clubs sont tenus de faire porter à leurs joueurs les seuls maillots fournis par le District.

Le port des équipements comportant une inscription publicitaire est ainsi règlementé :

- À partir des ¼ de finale de la Coupe André Granier, les clubs sont tenus de faire porter à leurs joueurs les seuls maillots fournis par le DISTRICT GARD LOZERE qu'ils doivent impérativement conserver jusqu'à la finale incluse.
- A défaut le club défaillant sera sanctionné (amende financière)

Voici les affiches qui composeront les 1/4 de finale de la Coupe André Granier :

- ✓ OL DE GAUJAC (D3) / F.C. VAL DE CÈZE (D1)
- ✓ S.C. ST MARTIN VALG. (D2) / E.F. VÉZENOBRES CRUV (D2)
- ✓ U.S. PEYROLAISE (D3) / ALL FIVE ACADEMIE AFA (D3)
- ✓ F.C. CANABIER (D2) / A.S. ST CHRISTOL LEZ ALES (D2)

## COUPE GARD LOZERE

Match: SF REMOULINS / S.S.B. LA GD COMBE du 11/02/2024

En application de l'article 97.1 et 2 du règlement intérieur du District, l'équipe de S.S.B. LA GD COMBE n'ayant pas joué avec les maillots fournis par le District Gard Lozère.

L'équipe sera sanctionnée d'une amende de 60€.

## HOMOLOGATION

### Dépt 4 Poule B

Match N°: 26274236 JSO AUBORD (D4) / GALLIA C. QUISSACOIS 2 (D4) du 04/02/2024

GALLIA C. QUISSACOIS 2 (D4) Battu par pénalité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

#### Le Président

Mr Jean Marie Rouffiac

#### Le Secrétaire de séance

Mme Cendrine MENUJER

